



En effet, avec des pertes qui avoisinent la somme de 34 milliards FCFA entre 2015 et 2017 et des fonds propres en baisse draconienne, l'entreprise est exposée à une banqueroute prévisible.

Au cours de trois exercices budgétaires (2015, 2016 et 2017), Camair-Co, la compagnie aérienne publique camerounaise, a aligné des pertes sèches cumulées de plus de 34 milliards de FCFA. Les pics de ces pertes ont été de 16,2 milliards de FCFA et 14,1 milliards de FCFA, respectivement en 2015 et 2017.

Dans le même temps, apprend-on de sources autorisées, cette compagnie aérienne a affiché des fonds propres négatifs en 2017, à hauteur de 57,1 milliards de FCFA. Au regard de ces données puisées à très bonnes sources, l'État du Cameroun, unique actionnaire de Camair-Co, aurait déjà dû se prononcer sur la dissolution anticipée de cette entreprise, au sens de l'article 664 de l'Acte uniforme de l'Ohada sur le droit des sociétés et le groupement d'intérêt économique (GIE), fait observer un expert. Parallèlement, cet arsenal juridique stipule que si la dissolution de la compagnie n'est pas prononcée après des pertes successives, l'entreprise est tenue, au plus tard à la clôture du 2e exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital.

Cette réduction du capital doit être d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont

pas été imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. À la lumière de cette réglementation, l'on peut observer que l'actionnaire de la compagnie aérienne publique ne souhaite pas prononcer sa dissolution, même si la situation financière de l'entreprise s'y prête.

L'État camerounais, qui devra bientôt réduire le capital de Camair-Co (à défaut de renforcer ses fonds propres) pour rester en conformité avec l'Acte uniforme de l'Ohada, a plutôt fait le choix de tenter une énième opération de sauvetage de cette compagnie aérienne. Cette nouvelle opération de sauvetage, qui prendra la forme d'un financement urgent de 6 milliards de FCFA, selon nos sources, survient après l'épisode très médiatisé du plan de relance proposé en 2016 par Boeing Consulting, et dont on n'a plus jamais entendu parler depuis plusieurs mois. Pour rappel, ce plan de relance prévoyait entre autres mesures, l'apurement d'une dette alors estimée à plus de 30 milliards de FCFA et l'apport des financements d'un montant de 60 milliards de FCFA.

Ces fonds devaient permettre de lancer l'activité fret de la compagnie, de renforcer la flotte de l'entreprise pour la porter à 12 aéronefs, ainsi que la mise en place d'un dispositif de maintenance des aéronefs dans la capitale économique camerounaise, afin d'éviter une sous-traitance à l'étranger jugée trop onéreuse.